

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **WG UPR 28 – Ukraine**  ***Intervention de la Belgique***  Date: 15 novembre 2016 |

**Monsieur le Président,**

La Belgique salue les importants efforts que l’Ukraine a entrepris en matière de droits de l’Homme depuis la dernière EPU. Toutefois, les rapports de la mission de monitoring des droits de l’Homme de l’OHCHR en Ukraine nous rappellent à intervalles réguliers que de très importants défis demeurent, y compris à l’Est et en Crimée. Nous appelons les protagonistes concernés à respecter sur ces territoires les standards internationaux en matière de droits de l’Homme et à accorder un accès libre à la mission de monitoring de l’OHCHR.

Dans le cadre du conflit à l’Est et de l’annexion de la Crimée, l’Ukraine a demandé un nombre de dérogations sous les conventions internationales des droits de l’Homme. Mon pays recommande **(R1)** d’établir un **mécanisme pour la revue périodique et indépendante de la nécessité et de la proportionnalité des mesures prises en dérogation aux obligations de l’Ukraine sous les conventions relatives aux droits de l’Homme** onusiennes et du Conseil de l’Europe.

La prévalence de la violence basée sur le genre dans les zones de conflit et dans le reste du pays est également une source d’inquiétude pour la Belgique. C’est pourquoi mon pays recommande **(2)** de prendre les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la **violence basée sur le genre**, notamment en amendant l’article 152 du Code pénal afin d’y ajouter des dispositions sur la violence sexuelle en ligne avec les standards internationaux.

Enfin, comme nous l’avions déjà fait lors du dernier EPU de l’Ukraine, mon pays recommande **(3)** de prendre des mesures efficaces pour **contrer les discours et les actes de haine liés à l’origine ethnique ou l’orientation sexuelle.**

Je vous remercie Monsieur le Président.